

RAPPORT JOURNALIER **JOURNEE DU 20/08/2009**

Les travaux de l'atelier ont débuté ce jour à 9 h 15 mn par la lecture du rapport de la précédente séance. Cette lecture faite par le camarade Mamadou DIOUF de la CSA Sénégal a reçu l'approbation de tous les participants.

Le délégué UGTCl de la Côte d'Ivoire, en l'occurrence, le camarade Fanvongo SORO fut, à l'unanimité, désigné rapporteur pour la journée.

Deux thématiques ont ensuite été abordées : il s'agit de la coopération syndicale plus spécifiquement des accords bilatéraux et de la présentation d'un manuel du BIT à l'usage des syndicalistes édité par le Bureau des activités pour les Travailleurs (ACTRAV).

Le premier point a été animé par Patricia ISIMAT MIRIN et la présentation du manuel a été faite par Insa Ben Saïd DIA.

En ce qui concerne la Coopération Syndicale

Après avoir explicité le contexte des accords bilatéraux conclus par les Etats membres de l'Union Européenne, attiré l'attention des participants sur les objectifs et les enjeux desdits accords, l'exposant s'est appuyé sur des exemples concrets pour mettre en exergue le rôle des syndicats aussi bien au niveau de la mise en œuvre que de la négociation des accords.

Il a été clairement indiqué qu'au niveau des accords déjà conclus, les Centrales Syndicales doivent les recenser et s'en imprégner aux fins de s'en servir pour appréhender et aider à la résolution des problèmes de migrations circulaires et également aider au développement des pays d'origine des migrants.

Prenant le cas spécifique des neuf accords conclus en la matière par la France, l'exposante a expliqué qu'il existe des subtilités dans certaines clauses qu'il faut connaître pour en tirer profit. Pour accroître les capacités d'analyses et d'exploitation des accords, il est apparu nécessaire que soient sollicitées auprès de ACTRAV, des formations spécialisées.

Enfin, dans le cadre l'application des accords, les syndicats ont été invités à exploiter les domaines porteurs et à veiller à une juste application des clauses relatives à la fourniture de main d'œuvre qu'ils doivent suivre aussi bien dans les pays d'accueil qu'à leur retour dans leur pays d'origine.

Le formateur a, en outre, attiré l'attention des syndicats sur la nécessité qui est la leur de s'impliquer dans le processus de négociation des conventions en matière de migration. Pour ce faire, ils sont invités à collecter des informations nécessaires sur le niveau du marché de l'emploi, les réponses du gouvernement, les besoins de main d'œuvre, les statistiques sur le chômage et les données sur les personnes qualifiées en quête de travail, en vue de mener des discussions positives.

De la présentation du manuel

Le manuel est intitulé « **En quête d'un travail décent – les droits des Travailleurs migrants** »

L'exposant a expliqué que ce manuel est la suite d'une discussion du groupe des travailleurs à la conférence internationale de travail de 2004.

Faisant la genèse de la rédaction du manuel le formateur a expliqué que la question de la migration revenait à l'avant plan des priorités de l'OIT en matière de travail décent. La question fondamentale de la promotion des conventions sur les travailleurs migrants figurent dans le plan d'action malgré une certaine opposition des employeurs.

La conférence a permis de constater que si beaucoup de syndicats étaient actifs sur les question des migrants, ils ont aussi exprimé le besoin de disposer d'une analyse solide sur le sujet qui couvre l'ensemble des questions et qui soit accessible aux militants syndicaux comme un outil pour des campagnes en faveur des droits des migrants.

C'est le but et le sens du manuel qui a été développé par ACTRAV avec l'appui du Programme des Migrations Internationales (Migrant) à Genève Abordant la présentation du manuel, l'exposant a énoncé les objectifs généraux à savoir :

- Promouvoir les droits des travailleurs
- Contribuer au renforcement des capacités des organisations.

C'est dans la logique de ces objectifs généraux dira-t-il que le présent manuel vise à permettre :

- de mieux appréhender les questions de migrants ;
- de développer les politiques syndicales sur les migrations ;
- d'organiser les travailleurs migrants ;

- d'adopter des accords bilatéraux de coopération entre syndicats de pays d'origine et d'accueil des migrants.

L'exposant a ensuite présenté l'ouvrage en adoptant les six articulations qui portent sur :

- le pourquoi la migration est une question syndicale ?
- les conditions de travail et de vie des travailleurs migrants
- la provenance, la destination et les catégories des travailleurs migrants
- les travailleurs migrants et l'économie mondiale
- les droits des travailleurs migrants
- le rôle des syndicats.

La présentation de ce manuel et les communications sur les accords bilatéraux se sont achevés avec la remise aux participants de projets d'accords bilatéraux-types qui devraient servir de sources d'inspiration aux Centrales pour conclure des accords bilatéraux.

Pour montrer l'importance des instruments internationaux, Mme Patricia ISIMAT MIRIN a fait lire et commenter des décisions de justice qui se sont appuyées sur des conventions internationales. Elle a terminé cet exercice par la lecture d'extraits du rapport du comité des experts de la Commission de l'Application des Normes de 2009. Elle a, à travers ce rapport, ressorti le rôle des syndicats dans le mécanisme du contrôle de la Commission d'Application des Normes.

L'après-midi a été consacré aux réflexions sur un plan d'action post atelier. Les participants ont eu le privilège d'avoir la visite de Mme Kamissa DEMBELE, Coordinatrice de l'International des Services Publics (ISP) dont le siège est à Lomé, accompagnée de son assistante. Mme Kamissa DEMBELE a saisi cette opportunité pour présenter son bureau et ses activités.

Les participants ont convenu d'élaborer une matrice qui devra contenir un plan d'action. La matrice ne pouvant s'achever ce jour, les travaux furent suspendus à 17 H 45mn.